

REGLEMENT PARTICULIER 2025
MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



DATE: 01/05/2024

LIEU: Poulangy (52)

ARTICLE 1 / ASSURANCE

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course -----	FAIVRE Joël	Licence : 009935
Président du Jury ou Arbitre* -----	DANEL Ludovic	Licence : 069748
Membre du Jury -----	LAGAUDE Frédéric	Licence : 283807
Membre du Jury -----	SOT Michel	Licence : 022447
Commissaire technique responsable -	FERRAND Jean-Sébastien	Licence : 049206
Responsable du chronométrage -----	DOLLAT Véronique	Licence : 340450

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
LIGUE 125cc	13 ans		125cc 2T	
LIGUE 250cc/450cc	13*/15 ans		125cc 2T à 450cc 4T	13*/15 : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc
TROPHÉE 250cc	15 ans		144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T ou 4T	
TROPHÉE 450cc/VÉTÉRANS	15/40 ans		125cc 2T à 450cc 4T	15 ans = Trophée 450cc / 40 ans = Vétérans
QUAD GE	15 ans		250cc 2T ou 4T à 450cc 2T ou 4T	
SIDECAR CROSS GE	15/17*		300cc 2T à 750cc 2T<1000 4T	15/17* : Passager 15 ans révolus et pilotes 17 ans révolus

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Docteur ALZINGRE Mathieu

Nombre de secouristes 20

Nombre d'ambulance(s) 3

Hôpital le plus proche CHAUMONT

Temps de trajet (en min) 15

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**Accès :**

Nom du site Circuit Maurice CHEVILLOT

Adresse 52800 POULANGY

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1585

Largeur minimum de la piste 6

Largeur de la grille 30

Longueur de la ligne droite de départ 117

Nombre d'OCP* 21

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 54.

En manche : 45.

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : 36.

En manche : 30.



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 27/01/2024

166f713d-
0133-4efb-
ad16-7030
4b72064f

Signature
numérique de
166f713d-0133-4efb-
ad16-70304b7206
4f
Date : 2025.01.27
18:13:58 +01'00'

VISA DE LA LIGUE

DATE: 07/02/2025

P.O. M. COSTICH

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: 26/02/2025

NUMÉRO: 25/0177



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org